

RECYCLO

info-tri 2023

Je dépose
mes déchets
au bon
endroit!



Conception et réalisation © Equateurch | Illustration Philippe Rovelli



**COMMUNE
DE DENGES**
www.denges.ch



**Bon à
savoir 2023**

Déchèterie Mobile

2 dates supplémentaires:

- Mercredi 11 janvier
- Mercredi 21 juin

Genre de déchets

Où et comment?

 Incinérables ménagers (sac blanc taxé) Chaque semaine vendredi	
 Papier - carton 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois	
 Végétaux et aliments Déchets compostables Chaque semaine jeudi (sauf en période hivernale)	
 Verre	
 Aluminium Fer blanc	
 Bouteilles de boissons PET	
 Textiles et chaussures	
 Huiles: Végétales + minérales	
 Déchets spéciaux ménagers (DSM): Peintures, colles, vernis, solvants, médicaments, etc.	
 Encombrants Déchets volumineux ménagers	



Porte à porte



Commerces

ECOpoint



Voir plan

 Les conteneurs doivent être sortis en bord de route au plus tôt à 20h la veille des jours de ramassage et rentrés après le passage du camion. Les conteneurs ne doivent pas être stationnés en permanence à proximité du domaine public.

Genre de déchets

Où et comment?

 Bois	
 Inerte, DCMI Pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre	
 Piles, accumulateurs et batteries	
 Capsules de café en aluminium	
 Luminaire et sources lumineuses	
 Plastiques Flaconnages	
 Bouteille de lait en PE:	
 Toner et cartouches d'encre	
 Appareils électriques et électroniques de bureau et de loisirs	
 Pneus	

Les directives municipales à l'usage du service de la gestion des déchets ne sont plus distribuées annuellement sous forme d'imprimé tous ménages. Elles sont disponibles par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune. Une copie papier peut être envoyée sur demande.

Commune de Denges – Tableau du ramassage des déchets 2023

 Déchets incinérables ménagers (sac blanc taxé)

 Papier et carton plié

 Déchets alimentaires et végétaux
Sapins de Noël sans décoration

 Déchèterie Mobile

Week-end et Jours fériés

 **Bon à savoir 2023**
Déchèterie Mobile
2 dates supplémentaires:
• Mercredi 11 janvier
• Mercredi 21 juin

Informations 2024
Ramassage des déchets:
• Jeudi 4 janvier: Déchets compostables et sapins
• Vendredi 5 janvier: Déchets ménagers et papier et cartons
• Mercredi 10 janvier: Déchèterie mobile

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre												
Lundi					1																			
Mardi					2			1	Fête nationale															
Mercredi		1	1		3			2			1													
Jeudi		2		2			4		1			2												
Vendredi		3		3			5		2		1		3		1									
Samedi		4		4		1		6		3		1		5		2								
Dimanche	1	Nouvel An	5	5	2	7	4	2	6	3	1	5	3											
Lundi	2	6	6	3	8	5	3	7	4	2	6	4												
Mardi	3	7	7	4	9	6	4	8	5	3	7	5												
Mercredi	4	8	8	5		10	7	5	9	6	4	8	6											
Jeudi	5		9	9	6		11		8		6		10		7	9	7							
Vendredi	6		10		10		7	Ven. Saint	12		9		11		8		10		8					
Samedi	7	11	11	8	13	10	8	12	9	7	11	9												
Dimanche	8	12	12	9	Pâques	14	11	9	13	10	8	12	10											
Lundi	9	13	13	10	Lu. Pâques	15	12	10	14	11	9	13	11											
Mardi	10	14	14	11	16	13	11	15	12	10	14	12												
Mercredi	11		15	15	12	17		14	12	16	13	15	13											
Jeudi	12	16		16		13		18	Je. Ascension	15		13		17		14		16		14				
Vendredi	13		17		17		14		19		16		14		18		15		13		17		15	
Samedi	14	18	18	15	20	17	15	19	16	14	18	16												
Dimanche	15	19	19	16	21	18	16	20	17	15	19	17												
Lundi	16	20	20	17	22	19	17	21	18	Lu. Jeûne	16	20	18											
Mardi	17	21	21	18	23	20	18	22	19	17	21	19												
Mercredi	18	22	22	19	24	21		19	23	20	18	22	20											
Jeudi	19		23	23	20		25		22		20		24		21		19		23	21				
Vendredi	20		24		24		21		26		23		25		22		20		24		22			
Samedi	21	25	25	22	27	24	22	26	23	21	25	23												
Dimanche	22	26	26	Heure d'été	23	28	Pentecôte	25	23	27	24	22	26	24										
Lundi	23	27	27	24	29	Lu. Pentecôte	26	24	28	25	23	27	25	Noël										
Mardi	24	28	28	25	30	27	25	29	26	24	28	26												
Mercredi	25		29	26	31	28	26	30	27	25	29	27												
Jeudi	26		30	27			29		27		31		28		26		30		28					
Vendredi	27			31			28			30			29			27			29					
Samedi	28				29			29		30			30						30					
Dimanche	29				30			30		31			31						31					
Lundi	30																							
Mardi	31																							

 Tous ces ramassages ont lieu à partir de 6h30 du matin

Déchèterie Mobile



Une Déchèterie Mobile est à votre disposition une fois par mois. Dates supplémentaires 2023: 2 mercredis.

Localisation

Sur le préau du collège de la Crosette.

Horaires d'ouverture

Les samedis de 8h à 12h (selon calendrier)

Les mercredis de 14h à 17h30 (selon calendrier)

Usagers

La déchèterie est destinée à l'usage exclusif des habitants de Denges. Les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser la déchèterie. Elles doivent impérativement s'adresser à un centre de tri agréé par l'Etat de Vaud.

Identification

L'exploitant de la déchèterie mobile est tenu d'identifier les usagers et de veiller à tout usage abusif des installations. A cet effet, des pointages réguliers seront effectués (vérification de domicile ou toute autre mesure jugée appropriée).

Quantité

Les déchets sont acceptés en quantité limitée (quantités ménagères); au-delà, ces déchets seront facturés. Pour les quantités plus importantes merci de contacter l'Administration communale.

Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, mobilier,...

Les déchets ménagers non-admis doivent être éliminés dans les sacs taxés.

Les déchets issus de travaux de transformation ou de rénovation exécutés par des entrepreneurs sont considérés comme des déchets professionnels, ainsi que ceux émanant d'une succession ou d'un changement de propriétaire. Dès lors, ils doivent obligatoirement être dirigés auprès d'un centre de tri agréé.

Consignes générales

- Les usagers doivent se conformer aux directives de l'agent de déchèterie.
- Respecter les consignes de tri; le personnel est habilité à refuser des déchets qui ne sont pas conformes ou en quantité trop importante.
- Les usagers déchargent eux-mêmes leurs déchets aux endroits prévus.
- Il est interdit de fouiller dans les bennes. Le chinage (récupération d'objets) est interdit.
- Il est interdit de stationner dans l'enceinte de la déchèterie. Les usagers quittent le site dès qu'ils ont fini de déposer leurs déchets.
- L'exploitant se réserve le droit de limiter l'accès à la déchèterie.
- L'exploitant n'est pas responsable des dégâts aux véhicules des usagers lors d'accrochage entre véhicules.

Collecte sur demande des déchets volumineux

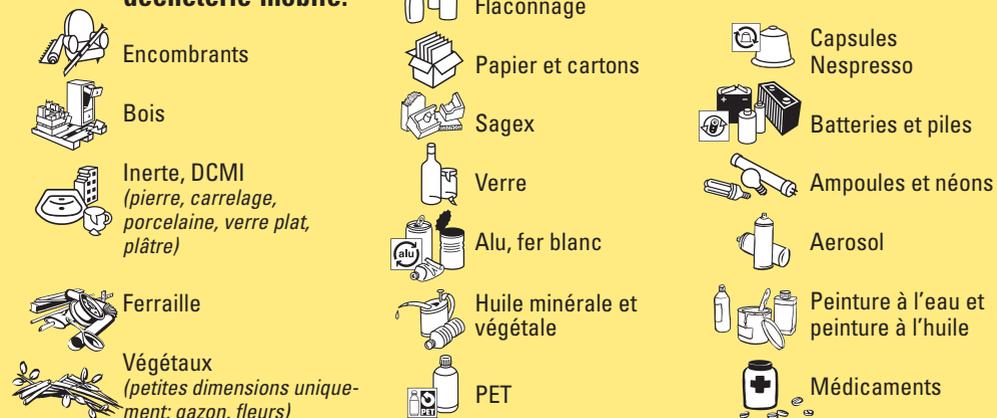
Pour les personnes ne pouvant pas amener par elles-mêmes les déchets volumineux ménagers à la déchèterie mobile, la Commune a prévu une collecte sur rendez-vous en collaboration avec l'entreprise R-M Blatti Multitransports SA.

Ces déchets doivent être impérativement sortis devant l'immeuble le matin du jour convenu avec la société Blatti en présence de la personne qui a pris le rendez-vous. Une participation de CHF 50.- par transport est perçue (maximum 5 objets volumineux d'un volume total inférieur ou égal à 3m³).

Renseignement à l'Administration communale 021 803 07 07.



Sont admis à la déchèterie mobile:



ECopoint
Crosette 1
Crosette 2



Administration communale
Rue du Lac 2a
Case postale 150
1026 Denges
Tél. 021 803 07 07
Fax. 021 803 32 27
greffe@denges.ch
www.denges.ch

ECopoint
Moulins E4

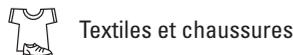
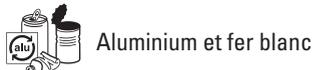
ECopoint
Moulins E2

Eco:point - Crosette 1

› Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

› Sont admis à l'Eco-point:



› Benne verte:



Gazon, branches et plantes de petit diamètre.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h45 sauf
les mercredis en période d'été (1^{er} avril au
31 octobre) jusqu'à 19h. Le samedi de 9h à 17h.

Les déchets de jardin de grand diamètre sont à
ramener à l'Eco-point Crosette 2.

Eco:point - Moulins

• Point de collecte à l'étape 2
(pour les habitations de l'étape 1 et 2)

• Point de collecte à l'étape 4
(pour les habitations de l'étape 3 et 4)

› Horaire d'accès:

selon règlement de copropriété.

Ces deux Eco-points sont réservés à l'usage
exclusif des habitants des Moulins.

› Sont admis à l'Eco-point:



Eco:point - Village

› Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

› Sont admis à l'Eco-point:



Eco:point - Crosette 2

› Accès sur demande:

La clé sera remise par l'Administration
communale, pendant les heures d'ouvertures,
sur présentation du formulaire adhoc,
(disponible sur le site internet www.denges.ch
ou à l'Administration).



› Sont admis à l'Eco-point, uniquement les déchets de jardin de grand diamètre.

• On entend par déchets de jardin
de grand diamètre, les feuilles et
les branchages.